

Compte-rendu du Conseil municipal
Séance du Mardi 09 Décembre 2025 à 19H30

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 09 Décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Clar régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du Maire, Eric BALLESTER.

Date de convocation : 04 Décembre 2025

Conseil en exercice : 10

Etaient présents : *Eric Ballester, Stéphanie BORDES, Jean-Luc GAURAN, Marie-Hélène RAZAFIMANANTSOA, Lionel POUTEAU, Gilles TERNIER, Catherine VILLADIEU, Michèle VILLEMUR*

Absents Excusés : Dominique PAYER,

Absent : Patrice ETIENNE

Procuration : Néant

Désignation d'un secrétaire de séance : *Jean Luc GAURAN*

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2025

Déclaration d'intention d'aliéner

Procuration signature acte de vente

Avis projet agrivoltaïque

Lancement appel d'offre pour exploitation centrale photovoltaïque

Finance : emprunt citoyen

DM n°4 – Commune

Recrutement agent contractuel

Modification du tableau des emplois

Questions diverses

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LASEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Novembre 2025 :

Monsieur le maire après lecture de l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Novembre 2025

Le conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

DECLARATION D INTENTION D ALIENIER :

1 - La direction générale des finances publiques pole gestion des patrimoines privés

vend à Mme Catherine GOUDY

La Parcelles cadastrées : section : AE – N° 398 – Adresse : 5 Rue Louis Cames

Superficie : 158 m²

Propriétaire : Direction des finances publique

Acquéreur : Mme GOUDY Catherine

Prix de vente 17690 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal ne préempte pas.

2 - La direction générale des finances publiques pole gestion des patrimoines privés

vend à la SCI LES BASTIDES

La Parcelles cadastrées : section : AE – N° 379 – Adresse : Les Batisdes

Superficie : 231 m²

Propriétaire : Direction des finances publique

Acquéreur : SCI les Bastides

Prix de vente 2310 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal ne préempte pas.

3 – M. CHAMBERS Derek vend à Mme LABADIE Claire

Les Parcelles cadastrées :

section : AI – N° 17 – Adresse : Au Grand Ponsan – superficie : 75a 29 ca

section : AI – N° 18 – Adresse : Au Grand Ponsan – superficie : 21a 65 ca

section : AI – N° 22 – Adresse : Au Grand Ponsan – superficie : 1ha 85a 56 ca

section : AI – N° 23 – Adresse : Au Grand Ponsan – superficie : 18a 80 ca

Propriétaire : M. CHAMBERS Derek

Acquéreur : Mme LABADIE Claire

Prix de vente 335 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal ne préempte pas.

PROCURATION SIGNATURE PARCELLE N 5 ECOQUARTIER LE 10 Décembre 2025

M. le maire donne lecture de la grille tarifaire de la vente des parcelles de l'écoquartier, et indique la parcelle n°5 à la vente sur le plan. Mr Le Maire étant absent le 10 Décembre 2025 propose de donner une procuration à Mme Catherine VILLADIEU pour signer à sa place.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la procuration à Mme VILLADIEU Cathy à l'unanimité.



ECOQUARTIER GRILLE TARIFAIRE

LOT N°	SUPERFICIE (M ²)	MONTANT TTC DE VENTE (€)	ACQUEREUR
1	625	26171,25	
2	716	24600,00	OPTION
3	1265	45731,25	
4	1409	46823,25	
5	1044	39177,00	OPTION
6	1114	41044,50	
7	1244	45147,00	
8	604	25587,00	UFFERTE Guillaume
9	719	28980,75	XIBERRAS Clara
10	685	28560,00	JOUET Marie-Françoise
11	1057	39407,25	
12	488	22320,00	BADIA Béatrice
13	523	23007,75	PICAT Michel
14	654	26989,50	PELINSKI Iwona
15	656	26988,00	
16	694	28159,50	
17	626	26640,00	LAFFORGUE REBIERRE
18	925	35186,25	OPTION
19	814	27100,00	
20	899	34605,75	OPTION
21	1220	45480,00	TRECAT Séverine
22	465	21720,00	MEUNIER Patricia
23	440	20520,00	PRUD'HOMME Jacques
24	518	22531,50	OPTION
25	512	22296,00	BARATTO Jean-Jacques
26	669	24000,00	TOIT GASCOGNE
27	1001	28800,00	TOIT GASCOGNE

total	21586	827573,50
reste à vendre m ²	13634	
espérées 2025	2342	



PROJET DE PARC AGRIVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT CLAR

Mr Le Maire présente le projet pour avis sur la création d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Saint-Clair par Sébastien Junqua et Marc Gatti Lieu-dit "Mauléon".

L'objectifs du projet est de développer un atelier turficole
Afin de valoriser des terres à faible potentiel
Diversifier les productions et pérenniser les exploitations
Participer à l'économie locale : Marché de la truffe de Saint-Clair
Amélioration de la résilience face aux aléas climatiques.



Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe pour la réalisation du parc agrivoltaïque à l'unanimité.

Mr Le Maire indique que le conseil municipal est invité à visiter le site le Mardi 16 Décembre à 9h30
Rendez vous chez Mr JUNQUA Sébastien

APPEL D OFFRE OMBRIERE PHOTOVOLTAIQUE STADE LABARTHETE :

M. le Maire propose de lancer l'appel d'offre du 11/12/2025 au 20/01/2026 suite à une étude d'un tiers investisseur de la société SOLTEO pour une ombrière sur la partie haute du terrain de rugby, qui pourra servi d'abri au public. La négociation portera sur un bail emphytéotique :

Exploitation, gestion et maintenance de centrale par le tiers exploitant Durée maximale du titre d'occupation : 35 ans.

Occupation consentie via une soulte et/ou une redevance annuelle

Restitution de l'ouvrage en fin de contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'appel d'offre à l'unanimité



DECISION MODIFICATIVE N° 4 du BUDGET COMMUNAL :

M. Le Maire expose que l'on a besoin de créditer la section fonctionnement au chapitre 011 : qui est une charge à caractères générales. Suivant le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	-40 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	40 000,00
	-40 000,00		40 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	40 000,00		
60612 (011) : Énergie – Électricité	40 000,00		
	80 000,00		
Total Dépenses	40 000,00	Total Recettes	40 000,00

Au regard de cette régulation qui s'équilibre et après délibération le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT CITOYEN :

M. le Maire expose et explique l' emprunt citoyen qui est un prêt collectif que des citoyens accordent à une collectivité publique, qui sera géré par la plateforme VILLYZ pour investir sur notre territoire.

Caractéristiques principales :

Participation volontaire : Chacun peut investir une somme modeste ou plus importante.

Objectif concret : Financer un projet précis (énergies renouvelables, écoles, infrastructures locales, etc.).

Rémunération : Les participants reçoivent un intérêt fixe sur leur prêt.

Durée limitée : L'emprunt a une durée définie, après laquelle l'argent est remboursé.

Dimension citoyenne : Permet aux habitants de soutenir directement des projets locaux et de s'impliquer dans le financement public.

Coût : entre 3 000€ et 5 000€ pour une somme de 100 000€ à 200 000€ empruntée

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion à la plateforme WILLYS à l'unanimité

RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL :

M. Le Maire expose le nouveau tableau des emplois et propose le recrutement d'un nouvel agent contractuel sur le poste d'adjoint technique en CDD sur 3 ans. Proposition validée à l'unanimité des membres présents. Le tableau des emplois de la commune est désormais le suivant :

<u>FILIERE</u>	<u>EFFECTIF</u>	<u>DUREE</u> <u>HEBDOMADAIRE</u>	<u>CADRES D'EMPLOIS</u>	<u>CAT.</u>
ADMINISTRATIVE	1	35	Cadre des emplois des Attachés Territoriaux	A
ADMINISTRATIVE	1	35	Cadre d'Emploi des Rédacteurs	B
ADMINISTRATIVE	1	27	Cadre d'Emploi des Rédacteurs	B
ADMINISTRATIVE	1	35	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	C
ADMINISTRATIVE	1	35	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	C
ADMINISTRATIVE	1	35	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	C
CULTURELLE	1	28	Assistant de conservation	B
TECHNIQUE	4	35	Cadre d'emploi des adjoints techniques	C
MEDICO-SOCIALE	2	35	Médecins hors classe	A
MEDICO-SOCIALE	1	17.50	Médecins hors classe	A
MEDICO-SOCIALE	1	20	Médecins hors classe	A

Pas de Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire, Eric BALLESTER

Le secrétaire de séance, Jean Luc GAURAN